



## MAIRIE DE GAMBAIS

Place Charles de Gaulle 78950 Gambais  
Tél : 01 34 87 01 68 fax : 01 34 87 09 00  
E.mail : mairie@gambais.fr

### Réunion du conseil municipal VENDREDI 6 MARS 2020 à 19 HEURES 30.

**Présents** : M. BIZEAU Régis, Maire, M. NIVESSE Roger, M. NIVOIT Raphaël, Mme DELRIVE Anique, M. CHASSAING Claude, Mme MANCEAU Nadine, M. GALIANO José, M. FEYS Gérard, Mme BIOU Elodie, M. MAINGRE Daniel, M. GOMES Eric, M. LECOQ François, M. REY Dominique.

**Excusés ayant donné procuration** : Mme MARIE Marie-Christine procuration à Mme MANCEAU Nadine, M. AKROUT Fadhel procuration à M. NIVESSE Roger, Mme MULLER Christiane procuration à Mme DELRIVE Anique, M. JOLY Philippe procuration à M. BIZEAU Régis.

**Absente excusée** : Mme BOBBIO Marie-Thérèse.

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BIOU Elodie.

Monsieur le Maire donne lecture d'un texte pour rendre hommage à Mme MEYER Nicole et demande à l'assemblée de faire une minute de silence.

L'an 2020, le vendredi 6 mars ; les membres du Conseil municipal de GAMBAIS se sont réunis en séance à la mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire en date du 22 février 2020.

Début de séance : 19h33.

### **Approbation du dernier compte rendu**

ADOPTÉ à l'unanimité.

### **1- Compte administratif 2019 – Budget principal**

Pour le vote du compte administratif 2019, monsieur le Maire quitte la salle et le membre le plus âgé de l'assemblée est nommé Président pour faire procéder au vote du compte administratif 2019.

Le conseil municipal approuve à la majorité, (2 voix contre : LECOQ F et REY D)

\* le compte administratif 2019 du budget principal qui laisse apparaître des résultats excédentaires de clôture :

-Section de fonctionnement :	324 967,80 euros
-Section d'investissement :	6 303,20 euros

### **2- Compte de gestion 2019 – Budget principal**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement

des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est conforme.

Déclare que le compte de gestion 2019 du budget principal dressé par le receveur n'appelle ni observation ni réserve.

### 3- Affectation des résultats 2019 – Budget principal

Après présentation du compte administratif de l'année 2019 du Budget Principal, au vu des résultats excédentaires de clôture :

- Section de fonctionnement =	324 967,80 euros
- Section d'investissement =	6 303,20 euros

Le Conseil municipal,

A la majorité (2 voix contre : LECOQ F et REY D)

Décide de reprendre ces résultats et de les affecter au budget primitif de l'année 2020 comme suit :

- résultat excédentaire de la section de fonctionnement reporté à l'investissement au compte 1068 = 162 483,90 euros
- résultat excédentaire de la section d'investissement reporté au compte 001 résultat reporté = 6 303,70 euros
- résultat reporté section fonctionnement au compte 002 = 162 483,90

### 4- Budget primitif 2020

Le Conseil municipal, à la majorité (2 voix contre, messieurs LECOQ et REY) vote le budget primitif 2020 du budget principal par chapitres et opérations qui s'équilibrent en recettes et dépenses à la somme totale de 3 202 812,10 euros répartie comme suit :

Section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 265 813,46

	Total budget
<b>DEPENSES</b>	<b>2 265 813,46</b>
O11- Charges à caractère général	735 659,00.
O12- Charges de personnel et frais assimilés	730 850,00.
014- Atténuations de produits	488 517,00.
65- Autres charges de gestion courante	161 890,00.
66- Charges financières	20 000,00.
67- Charges exceptionnelles	4 000,00.
042- Opérations d'ordre	88 772,00.
022- Dépenses imprévues	36125.46.
<b>RECETTES</b>	<b>Total budget</b>
<b>013-atténuations de charges</b>	<b>2 265 813,46</b>
70- Produits des services	5 000,00
73- Impôts et taxes	164 764,00.
74- Dotations, subventions et participations	1 453 358,88.
75- Autres produits de gestion courante	442 400,00.
77- Produits exceptionnels	31 206,68.
	4 600 ,00

002- résultat reporté	162 483,90.
-----------------------	-------------

Section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 936 998,64

DEPENSES	Total budget	
16- Emprunts	80 000,00	
20- Immobilisations incorporelles	5 600,00	
020- Dépenses imprévues	47 355,64.	
		<i>Restes à réaliser inclus dans la colonne total</i>
OPERATIONS		
111- Travaux de voirie	120 000,00,	2 0 000,00
132- Acquisition matériel	73 780,00	1 200,00
135- Acquisition matériel scolaire	20 00,00	0,00
136- Travaux de bâtiments communaux	130 000,00	17 787,00
158- Avenue de Neuville	0,00	91 600,00
159- Travaux mise en sécurité (rue goupigny)	0,00	0,00
160- Contrat départemental-régional	0,00	29 208,00
166- Plan de circulation	0,00	0,00
171- Biodiversité – Mare Saint Côme	0,00	34 000,00
172- Objectifs zéro-phyto	25 000,00	4 468,00
173- Vidéo protection	30 000,00	0,00
174- Centre bourg déploiement zone 30	0,00	0,00
175- Economie de fonctionnement - éclairage domaine public	0,00	0,00
176- Travaux aménagement place monument aux morts	0,00	0,00
177- Clôture et accès nouveau cimetière	0,00	15 000,00
178- Renouvellement équipements informatique	15 000,00	
180-Rénovation école maternelle		35 000,00
181 – acquisition matériel de transport	100,000,00	
182 – columbarium	42 000,00	
<b>TOTAL</b>	688 735,64	248 263,00
RECETTES		
10- Dotations, fonds divers (FCTVA, TLE)	270 000,00	
1068 – Excédent de fonctionnement	162 483,90	
13- Autres subventions		409 439,54
040- opérations d'ordre entre sections	88 772,00	
Solde d'exécution reporté	6 303,20	
<b>TOTAL</b>	521 255,90	409 439,54

### 5– Compte administratif 2019 – Budget assainissement.

Pour le vote du Compte Administratif 2019, Monsieur le Maire quitte la salle et le membre le plus âgé de l'assemblée est nommé Président pour faire procéder au vote du Compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (une voix contre : LECOQ F) le Compte Administratif 2019 - Assainissement qui laisse apparaître un résultat excédentaire de clôture :

-Section d'exploitation	: 168 585,21 euros
-Section d'investissement	: 919 524,18 euros

### 6– Compte de gestion 2019 – Budget assainissement.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 de l'assainissement.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est conforme.

Déclare que le compte de gestion 2019– Assainissement du receveur n'appelle ni observation ni réserve.

### **7– Affectation des résultats 2019 – Budget assainissement.**

Après présentation du compte administratif de l'année 2019 du Budget Assainissement, au vu des résultats excédentaires de clôture :

- Section d'exploitation =	168 585,21	euros
- Section d'investissement =	919 524,18	euros

Le Conseil municipal,

A la majorité, (une voix contre : LECOQ François)

décide de reprendre ces résultats et de les affecter au budget primitif de l'année 2020 comme suit :

- solde du résultat excédentaire de la section d'exploitation de 168 585,21 au compte 002 résultat reporté	=	88 585,21 euros
- résultat excédentaire de la section de fonctionnement reporté au compte 1068 =		80 000,00 euros
-résultat excédentaire de la section d'investissement reporté au compte 001 résultat reporté	=	919 524,18 euros

### **8– Budget primitif 2020 – Budget assainissement.**

Le Conseil Municipal, à la majorité, (une voix contre : LECOQ F)  
vote le Budget Primitif 2020 Assainissement par chapitres et opérations  
qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme totale de  
**1 202 610,47.** euros répartis comme suit :

#### **SECTION D'EXPLOITATION - total = 178 468,54 euros**

Chapitres dépenses :	
011- charges à caractère général	150 000,00
66- charges financières	400,00

67- charges exceptionnelles	500,00
022- dépenses imprévues	2 950,79
042- opérations d'ordre	24 617,75
<b>Chapitres recettes :</b>	
70- ventes de produits	70 000,00
74- subventions d'exploitation	3 500,00
042- opérations d'ordre	16 383,33
002- résultat reporté	88 585,21

**SECTION D'INVESTISSEMENT- total = 1 024 141,93 euros :**

<b>Chapitres dépenses :</b>	
<b>Opérations d'équipement :</b>	
2031 Frais d'études	130 000,00
21351- batiments d'exploitation	460 000,00
2138- autres constructions	400 000,00
1641- emprunts	1 000,00
020- dépenses imprévues	16 758,60
040- opérations d'ordre	16 383,33
<b>Chapitres recettes :</b>	
10- Dotations fonds divers et réserve	80 000,00
040- opérations d'ordre	24 617,75
001- résultats d'exécution	919 524,18

**9-Modification des statuts de Cœur d'Yvelines.**

Par délibération n°19-103 en date du 11 décembre 2019, la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines a adopté ses nouveaux statuts.

Pour information, les communes ont obligation de verser sur le Géoportail de l'urbanisme (GPU) leur document d'urbanisme réglementaire au format adéquat, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020

La CCCY recherche un prestataire pour effectuer cette numérisation pour les communes qui le souhaitent et d'inscrire cette nouvelle prestation dans les statuts de la Communauté de Communes.

Il est donc proposé d'ajouter en tant que service commun, la numérisation des PLU dans les statuts de Cœur d'Yvelines.

Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ces nouveaux statuts dans un délai de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une voix contre : REY D)**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 19-103 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en date du 11 décembre 2019,

**Article 1 :** APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

## **10-Modification contrat intervenant pour la pratique du sport à l'école.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'Isabelle POITOU intervenante pour la pratique du sport à l'école a été recruté, son contrat a été renouvelé pour l'année 2019/2020 afin de poursuivre la pratique sportive des enfants des classes de l'école primaire dans le cadre du temps scolaire par délibération n° 2019\_09\_01 en date du 13/08/2019.

Il a été calculé pour l'année scolaire 2019/2020 un nombre d'heures de 204 heures et un contrat de travail a été établi, les horaires annualisés de septembre à juin.

Il apparait que le nombre d'heures est insuffisant, il est donc nécessaire d'augmenter pour la période de mars à juin le montant mensuel de 3 heures 30 (spectacle à monter pour le 3 avril). Le contrat de travail de l'intervenante sera modifié.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
A l'unanimité,

Donne son accord pour l'augmentation du temps mensuel de l'intervenante pour la pratique du sport à l'école à compter de ce jour 6 mars 2020.

## **INFORMATIONS DIVERSES.**

- Compte-rendu de la Gendarmerie

Prochain conseil : 20 mars 2020

Fait à Gambais le 9 mars 2020.

Le Maire  
Régis Bizeau

